



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

Chères Pauloises,
Chers Paulois,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il me fait plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2019 consolidé¹. Cet exercice de reddition de compte sur les finances municipales est réalisé annuellement en toute transparence et ouverture d'esprit et comprend la rémunération des élus municipaux à la section S-45 du rapport. Les états financiers 2019 ont été vérifiés par la firme DCA comptable professionnel agréé inc., en date du 15 avril 2020. Dans le cadre de cette vérification, l'auditeur indépendant a établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Paul. Le rapport financier, les faits saillants et le tableau de la rémunération des élus sont publiés sur le site Internet de la Municipalité dans la section « Vie démocratique ».

Le bilan du rapport financier 2019

À la lecture du rapport financier 2019, nous constatons des revenus de l'ordre de 9 043 013 \$. Cette somme représente une hausse de 1,6 % par rapport à l'année précédente. Principalement, les hausses de revenus sont attribuables, entre autres au transfert d'une partie des sommes provenant du programme de la TECQ 2014-2018 qui ont été utilisées pour la réfection du poste de pompage Royale et du débitmètre Curé-Valois.

Également, la hausse de valeurs marchandes de propriétés et le nombre de transactions immobilières ont procuré plus de 493 385 \$ de revenus à la Municipalité, une hausse de près de 55 % des revenus dans ce poste. En contrepartie, les revenus de vente de terrains municipaux ont diminué entre 2018 et 2019. Cette situation normale s'explique par le fait que le développement du projet domiciliaire du Bourg Boisé est pratiquement terminé et que la Municipalité ne tire plus de profit de la vente de terrain pour ce projet.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS¹

(exercice terminé le 31 décembre 2019)

	Réalizations	
	2019	2018
REVENUS		
Taxes	6 297 321 \$	6 030 193 \$
Compensations tenant lieu de taxes	79 912	73 519
Quotes-parts	7 375	7 412
Transferts	1 445 276	902 065
Services rendus	273 293	268 792
Imposition de droits	493 385	319 983
Amendes et pénalités	42 239	37 276
Revenus de placements de portefeuille	108 492	92 207
Autres revenus d'intérêts	82 808	72 707
Autres revenus	212 912	1 093 249
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et partenariats commerciaux	0	0
Effet net des opérations de restructuration	0	0
Total des revenus	9 043 013 \$	8 897 403 \$
CHARGES		
Administration générale	1 249 146 \$	1 123 806 \$
Sécurité publique	1 196 804	1 129 451
Transport	2 044 994	1 937 369
Hygiène du milieu	1 384 693	1 276 148
Aménagement, urbanisme et développement	204 954	224 470
Loisirs et culture	1 159 318	1 086 000
Frais de financement	734 830	659 467
Total des charges	7 974 739 \$	7 436 711 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	1 068 274 \$	1 460 692 \$

¹ Le périmètre comptable de la municipalité comprend la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette.

Les charges financières des résultats 2019 sont de 7 974 739 \$. La variation par rapport à l'année 2018 se répartit sur plusieurs postes et est justifiée entre autres, par l'ajustement du tarif d'achat d'eau à la Ville de Joliette et à la hausse de frais liés à l'assainissement des eaux usées. Également, les démolitions du Centre Léo-Goyet et de l'immeuble situé au 723, boulevard de l'Industrie, sont venues gonfler les charges de l'administration municipale.

Ces résultats permettent de dégager un excédent de l'exercice de 1 068 274 \$. Cet excédent budgétaire, nous offre l'opportunité d'investir dans le développement de notre municipalité et le maintien des infrastructures municipales sans alourdir le fardeau fiscal des Paulois et Paulois. Le développement de Saint-Paul dans les dernières années témoigne de cette saine gestion.

L'année financière 2019 a été marquée par la mise en place de plusieurs actions municipales significatives dans le développement de Saint-Paul. Le début de la construction de la nouvelle mairie, l'aménagement du parc des Berges et l'acquisition de la Caisse Desjardins en sont de très bons exemples. Cette dernière nous permettra de vous offrir, dès l'automne 2020, un nouvel espace culturel fort intéressant.

D'autre part, nous avons poursuivi nos analyses et interventions sur le plan des infrastructures municipales. En 2019, nous avons procédé à la réfection du débitmètre Curé-Valois et des stations de pompage du boulevard de l'Industrie et du poste Royale. Ces équipements rénovés, nous permettent de mieux contrôler et analyser notre consommation de l'eau potable et les débits des eaux usées. Finalement, nous avons adopté une importante mise à jour de notre règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural. Cet outil de gestion et de contrôle nous permet d'encadrer plus efficacement le développement municipal dans des secteurs ciblés près de notre artère principale.

Encore une fois, ces résultats financiers démontrent toute la rigueur de notre gestion municipale. Évidemment, notre travail n'est pas terminé. Nous avons encore plusieurs actions à concrétiser en 2020 et 2021. Soyez assurés que nous maintiendrons les mêmes valeurs de gouvernance qui nous ont guidés pour l'exercice financier 2019.

En terminant, je tiens à remercier l'ensemble des membres du conseil municipal pour leurs engagements et appuis dans l'aide à la gouvernance des divers projets et défis qui nous sont présentés bimensuellement. Bien entendu, il m'apparaît important de souligner la passion, l'engagement et le soutien de tous nos employés municipaux afin d'offrir un service de qualité et de répondre efficacement aux attentes de nos citoyens.

Alain Bellemare, maire

QUELQUES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2019

- ➔ AMÉNAGEMENT DU PARC DES BERGES (secteur de l'île Vessot)
- ➔ ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 790, BOULEVARD DE L'INDUSTRIE (ANCIENNE CAISSE)
- ➔ ADOPTION D'UN NOUVEAU PLAN DES MESURES D'URGENCE
- ➔ DÉMOLITION DU CENTRE LÉO-GOYET ET DÉBUT DE LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE
- ➔ ACQUISITION D'UN CAMION FORD F-150
- ➔ ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE TRACTÉE
- ➔ MISE À JOUR DU RÈGLEMENT (PIIA) SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL

